

# **PREFECTURE DU NDE: POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE ECONOMIQUE DES FORTES PENTES ENTRE LE PONT DE NEUDJAP BAHOUOC ET CARREFOUR FEUTCHEUT-FEUTAP BALENGOU (LONGUEUR TOTAL : 1,7Km). (LOT Unique).**

[Télécharger le DAO](#)

## **1. Objet**

Le Préfet du Département du Ndé, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre des Travaux Publics, un Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation de l'opération ci-après.

## **2. Consistance des prestation**

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

SERIE 000 : Installation de chantier

SERIE 100 : Travaux de terrassement et chaussée

SERIE 200 : TRAVAUX D'OUVRAGE-ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE

## **3. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est indiqué dans le tableau ci-dessus.

## **4. Délai de livraison**

voir tableau.

## **5. Allotissement**

Lot unique.

## **6. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine et installées au Cameroun.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques à chaque membre du groupement ressortant clairement dans l'accord de groupement.

## **7. Financement**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement Public, Exercice 2021 sur la ligne d'Imputation budgétaire N°553646702451735M2250 826

## **8. Consultation du dossier**

Dès publication du présent avis, le dossier d'appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables aux services des affaires générales de la Préfecture de Bangangté.

## **9. Acquisition du dossier**

Le dossier d'appel d'offres sera obtenu au service des affaires générales de la préfecture de Bangangté sur présentation de l'original d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de 80 000 (quatre vingt mille) francs CFA.

## **10. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devra parvenir aux services des affaires générales de la préfecture au plus tard le 24 mars à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 003/MINAT/F .36 /CDPM.NDE/SAG/2021 DU 19 MARS 2021**

**POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE ECONOMIQUE DES FORTE PENTES ENTRE  
LE PONT DE NEUDJAP BAHOUOC ET CARREFOUR FEUTCHEUT- FEUTAP  
BALENGOU (LONGUEUR TOTAL : 1,7Km).**

**Financement : BIP Exercice 2021**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

**11. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offre et d'un montant de 1 400 000 francs CFA indiqué dans le tableau ci-dessus, et délivrée par une des banques de premier ordre ou une compagnie d'Assurance agréée par le Ministre chargé des Finances.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après institution du cautionnement définitif.

**12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur. Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03)mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent avis et dossiers d'appel d'offres irrecevables. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministre en charge des Finances ou au non-respect du modèle des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraîneront le rejet de l'Offre.

NB-. l'autorité contractante ou La commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de la procédure de passation, aux soumissionnaires la présentation des originaux des pièces produites et le défaut de présentation peut entraîner la disqualification.

### **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 24 MARS

2021 à 11 heures par la Commission Départemental de Passation des Marchés sis aux services du Préfet du Département du Ndé.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

1 étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1);

– 2 étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) ;

3 étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix.

### **14. Critères d'évaluation**

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (Oui ou Non).

#### **1 Principaux critères éliminatoires**

- Figurer sur la liste des entreprises suspendues par l'ARMP (art 102du CMP)
- N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères à l'analyse des Offres ;
- Omission dans l'Offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Dossier Administratif incomplet

- Pièce administrative non régularisée dans 48 heures. ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou scannée
- Absence de la caution de soumission

### **Principaux critères essentiels**

Les critères essentiels relatifs à ta qualification des candidats porteront sur:

- La présentation de l'offre (01 critère);
- L'expérience du soumissionnaire (07critères) ;
- le personnel d'encadrement du cocontractant (06 critères) ;
- les moyens matériels mis à la disposition du projet (06 critères);
- la méthodologie d'exécution, le planning, le rapport de visite du site et propositions (03 critères);
- L'offre financière du cocontractant (05 critères).

NB. Voir grille d'évaluation en annexe(Total 28)

### **15. Attribution**

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre «évaluée »la moins disante sur la base d'un montant Hors TVA et remplissant les capacités techniques et financières (70% des critères) requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

L'attributaire du Marché est invitée à se présenter dès signature de la décision d'attribution, et au plus tard dans les sept(07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, aux Services du Préfet du Département du Ndé pour l'établissement et la souscription de son Marché. Faute par lui de se présenter, le Marché est attribué au suivant. /

### **16. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

### **17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux

heures ouvrables au service des Affaires Générales de la  
Préfecture de Bangangté dès publication du présent avis

BANGANGTE le 26 Février 2021

Le PRÉFET  
EWANGO BUDU ERNEST

[Télécharger le DAO](#)